



RENTRÉE **DES COLLÈGES** 2024 / 2025

1**Les collèges des Hautes-Pyrénées**

Les chiffres-clés
Le budget

2**Les travaux**

Les investissements réalisés en 2024

3**La restauration : 330 000 € supplémentaires investis**

Des menus de qualité
Soutien aux élèves boursiers

6**Projets éducatifs et accompagnement des collégiens**

Un parc informatique moderne
Soutien au projet « Une Webradio, un parrain »
Accès au sport
Projet « Orchestre à l'école »
Soutien des sorties pédagogiques

LES COLLÈGES DES HAUTES-PYRÉNÉES

19 agents d'entretien et de restauration ont été recrutés dans le cadre d'un contrat « parcours compétences emploi » (PCE). Ces contrats permettent à des bénéficiaires du RSA d'être accompagnés vers le retour à l'emploi en bénéficiant d'un suivi des travailleurs sociaux du Département et d'un parcours de formation adapté. Depuis 2021, 6 agents en contrat PCE ont été nommés sur des emplois permanents.

Environ **1,1 million de repas** sont produits chaque année par les équipes de restauration des collèges, soit environ 6 000 repas par jour confectionnés pour les collégiens et le personnel des établissements. 1 400 repas quotidiens sont par ailleurs produits à l'attention des écoles de communes rurales.

Le Département assure également le transport scolaire des élèves en situation de handicap : 66 collégiens ont ainsi bénéficié d'une prise en charge à hauteur de 353 100 € durant l'année scolaire 2023-2024.

CHIFFRES-CLÉS :

→ **18 collèges publics gérés par le Département** (les cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre sont gérées par la Région).

→ **7 600 élèves** inscrits dans les collèges publics.

→ **160 agents titulaires du Département** au service exclusif des collégiens :

- **10** agents d'accueil
- **36** cuisiniers
- **21** agents de maintenance
- **93** agents polyvalents d'entretien et de restauration.

UN BUDGET ÉDUCATION DE 19 M €

→ **6,8 M €** de travaux dans les collèges (dont les 2 cités scolaires) en 2024.

→ **7,15 M €** de masse salariale et 1,8 M € de dotation globale de fonctionnement (achat de fournitures, consommation d'énergie, financement de projets) pour les 20 collèges publics.

→ **1,3 M €** de dotation de fonctionnement pour les 6 collèges privés.

→ **650 000 €** pour l'achat de matériel de cuisine (fours, sauteuses, chaînes de self, matériel de laverie...).

→ **330 000 €** pour préserver le pouvoir d'achat des familles et garantir un service de qualité.

→ **200 000 €** pour l'amélioration des réseaux informatiques dans les collèges.

→ **426 000 €** d'aides aux communes pour les équipements sportifs utilisés par les collégiens.

→ **456 000 €** pour l'accompagnement des projets éducatifs et les actions en faveur des mobilités des collégiens.

LES TRAVAUX



UN INVESTISSEMENT CONTINU

Le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) en cours, voté par l'Assemblée départementale, représente un budget **de plus de 30 M € affecté aux collèges pour les 4 années à venir**. Ce budget permet d'engager des chantiers de rénovation et de gros entretien.

L'amélioration énergétique des bâtiments (isolation thermique, remplacement de chaudières, éclairage LED...), l'évolution des effectifs ainsi que **le confort des élèves** (acoustique des espaces de restauration, rénovation des sanitaires...) font l'objet d'une attention particulière lors de la programmation des travaux.

Les travaux : 6,8 M € investis en 2024

→ *Collège Massey, Tarbes*
Rénovation générale de l'établissement : **2,3 M €**

→ *Collège Victor Hugo, Tarbes*
Requalification des façades (dernière tranche) : **960 000 €**
Rénovation des installations thermiques : **930 000 €**

→ *Collège Desaix, Tarbes*
Rénovation de la Vie Scolaire, remplacement de menuiseries : **200 000 €**

→ *Collège Blanche Odin, Bagnères de Bigorre*
Création de nouveaux sanitaires élèves et rénovation des existants : **230 000 €**

→ *Collège Maréchal Foch, Arreau*
Rénovation de l'entrée principale et du parvis : **200 000 €**

→ *Cité scolaire René Billières, Argelès-Gazost*
Réhabilitation des logements, rénovation thermique, rénovation de façades, équipements sportifs, sécurisation des accès : **500 000 €**

→ *Collège du Val d'Arros, Tournay*
Remplacement de la toiture et installation de panneaux photovoltaïques, rénovation des 2 préaux : **450 000 €**

A ces opérations d'investissement spécifiques, s'ajoute la réalisation d'un programme annuel de gros entretiens et réparations pour un montant total de 1,3 M €.

LA RESTAURATION :

330 000 € SUPPLÉMENTAIRES INVESTIS
POUR GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ ET
PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES



DEUX PRIORITES : GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINES ET ÉQUILIBRÉE. FAVORISER LES CIRCUITS LOCAUX.

Le Département confectionne environ 6 000 repas par jour de classe pour les collégiens scolarisés dans les collèges publics. Les 18 collèges publics gérés par le Département possèdent chacun leur propre cuisine. 36 cuisiniers (chefs et seconds) et 93 agents d'entretien et de restauration contribuent à la production et au service de ces repas.

La recette d'une assiette de qualité :

- Le savoir-faire des agents
- L'utilisation, en priorité, de produits frais, locaux, et de saison en favorisant un approvisionnement local
- Le respect de l'équilibre nutritionnel prévu par les textes et la validation des menus par une diététicienne
- Du matériel de cuisine performant
- L'application de strictes règles d'hygiène (formation continue des agents et analyses régulières).

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ FACE À L'INFLATION

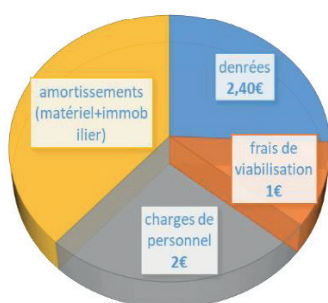
Au regard de l'inflation subie en 2024 (+ 10 %) sur les produits alimentaires, le Département a décidé, comme en 2023, de ne pas faire peser la totalité de la hausse sur l'ensemble des familles. La collectivité a renouvelé sa décision de prendre en charge la moitié de l'inflation ainsi subie.

→ Le prix d'un repas facturé aux familles s'élève à 3,60 € en 2024 contre 3,40 € en 2023 (forfait demi-pensionnaire sur 4 jours).

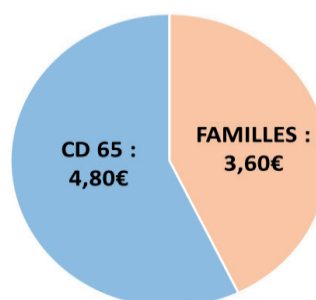
→ La participation financière du Département s'élève à 4,80 €, soit 57 % du coût total d'un repas (évalué à 8,40 €). Cette prise en charge s'élève à 4,14 M €.

LA RESTAURATION

COÛT D'UN REPAS



RÉPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE



UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE POUR LES ÉLÈVES BOURSIERS

Afin d'aider les familles les plus modestes, le Département a instauré un dispositif d'aide financière pour les élèves boursiers.

Cette aide annuelle est comprise entre **45 €** et **80 €** en fonction de l'échelon de la bourse d'Etat (échelon 1 : 45 €, échelon 2 : 65 €, échelon 3 : 80 €). Elle est réservée aux familles répondant aux critères suivants :

- Avoir un enfant demi-pensionnaire (DP4 ou DP5) scolarisé dans un collège public du département de la 6^e à la 3^e et ayant le statut boursier,
- Résider dans les Hautes-Pyrénées.

Cette aide du Département s'élève à **85 000 €** en 2024.

AIDE À L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Afin d'inciter les collèges à employer plus de 40 % de denrées locales dans la composition des repas quotidiens, le Département accompagne chaque établissement engagé dans cette démarche à hauteur de **0,10 € par repas**.

→ 20 000 € sont affectés par le Département à ce dispositif incitatif.

LA RESTAURATION



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Département mobilise les collèges pour lutter contre le gaspillage alimentaire. 10 établissements se sont lancés dans la démarche : les collèges Voltaire et Victor Hugo à Tarbes, La Serre de Sarsan à Lourdes, Beaulieu à Saint-Laurent de-Neste, Gaston Fébus à Lannemezan, Paul Valéry à Séméac, Maréchal Foch à Arreau, Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre, Astarac-Bigorre à Trie sur Baïse et Val d'Arros à Tournay. Chaque établissement est signataire d'une charte d'engagement et décide de la conduite à adopter en fonction des habitudes de consommations constatées dans leur restaurant scolaire.

Cet accompagnement du Département se traduit par :

- La pesée des aliments sur une période donnée.
- Un diagnostic des pratiques en cuisine et au self.
- Des actions de sensibilisation auprès des élèves et des cuisiniers.
- Des actions concrètes : gestion des quantités, retrait de certaines recettes, meilleure gestion du pain, échanges cuisiniers / collégiens.

Dans les établissements participants, le gaspillage alimentaire par élève est réduit d'environ 4kg par an, soit une économie de près de 4 000 € pour les collèges. L'objectif du Département est d'étendre cette démarche à l'ensemble de ses collèges.

PROJETS ÉDUCATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLÉGIENS



NUMÉRIQUE : UN PARC INFORMATIQUE MODERNE

Le Département déploie une politique ambitieuse pour favoriser l'accès aux équipements numériques à tous les collégiens. Un investissement régulier permet à la collectivité de disposer d'un parc informatique moderne et adapté aux usages actuels des outils numériques.

L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES EN CHIFFRES :

- 200 bornes wifi
- 1 930 ordinateurs
- 400 vidéoprojecteurs
- 1 195 tablettes
- 3 agents de maintenance informatique

200 000 € ont été investis pour l'amélioration des réseaux informatiques dans les collèges (matériels actifs, courants faibles, ...) en 2024.

APPEL À PROJETS « UNE WEBRADIO, UN PARRAIN »

Le Département a répondu à l'appel à projets émis par le Gouvernement dans le cadre du plan « France 2030 ». Une initiative portée sur la transformation numérique de l'enseignement. Parmi les mesures envisagées : la mise en place d'une webradio dans les collèges non-équipés pour consolider l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Les webradios sont parrainées par des organismes de presse, associations ou structures audiovisuelles.

Les six collèges candidats ont ainsi bénéficié de matériel informatique (logiciels

d'enregistrement, tablettes, microphones, casques...) financé à 80 % par l'Etat, avec un reste à charge de 3 000 € pour la collectivité.

Les 6 collèges sont :

- Collège Blanche Odin à Bagnères de Bigorre,
- Collège Paul Valéry à Séméac,
- Collège Pierre Mendès France à Vic en Bigorre,
- Collège Paul Eluard à Tarbes,
- Collège Pyrénées à Tarbes,
- Collège Voltaire à Tarbes.

L'ACCÈS AU SPORT



Union Nationale du Sport Scolaire : le Département soutient l'accès au sport en milieu scolaire en facilitant la prise en charge des déplacements sportifs des collégiens encadrés par l'Union Nationale du Sport Scolaire 65 (UNSS 65). Ces déplacements permettent à plus de 4 000 collégiens de pratiquer une trentaine de sports différents, notamment des activités de pleine nature. Une subvention de 25 000 € est accordée par le Département au titre des déplacements ayant eu lieu durant l'année scolaire en cours. L'UNSS bénéficie par ailleurs d'une aide au fonctionnement annuelle du Département d'un montant de 14 800 €.

Sorties ski : cette opération est menée auprès de classes de 6ème et de 5ème dans tous les collèges des Hautes-Pyrénées. Entièrement gratuite pour les collégiens, ces sorties leur permettent de découvrir et d'apprendre les bases du ski. Le transport est pris en charge par le Département, pour un montant de 17 775 € au titre de l'année scolaire 2024-2025. Les forfaits sont offerts par les stations et des loueurs de matériel mettent à disposition les équipements nécessaires. Les écoles de ski affectent des moniteurs gratuitement pour encadrer les débutants 2 heures par journée. Près de 700 élèves ont déjà bénéficié de ce dispositif en au titre de l'année scolaire 2023/2024.

« ORCHESTRE À L'ÉCOLE »

Les collèges Desaix à Tarbes, du Val d'Arros à Tournay et Gaston Fébus à Lannemezan ont adhéré au Projet « Orchestre à l'École ». Ce dispositif transforme une classe de cinquième en orchestre pour une durée de 3 ans. L'orchestre devient ainsi une matière à part entière dans l'emploi du temps des élèves. Ils reçoivent en moyenne 1 heure de cours d'instrument et 1 heure de cours d'orchestre par semaine.

Les professeurs d'écoles de musique ou de conservatoires se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'Education Nationale. Les élèves, qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre. Les professeurs adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves. En 2024, le Département a accompagné deux collèges pour un montant total de 8 336 € correspondant notamment à l'achat d'instruments de musique.

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES

Le Département accompagne financièrement les collèges organisant des sorties pédagogiques à l'Abbaye de l'Escaladieu ou bien durant la journée occitane des collégiens.

Depuis l'année dernière, 9 collèges soit 334 élèves ont également bénéficié d'une aide du Département pour visiter l'observatoire du Pic du Midi.



CONTACT PRESSE :

Jérôme SIRI - Tél. : 07 85 55 22 17 - jerome.siri@ha-py.fr